

# Ligue de Football des Pays de la Loire



# CR Statut de l'Arbitrage

# PROCÈS-VERBAL N°02

**Réunion du :** 22 septembre 2021

**Présidence :** Guy RIBRAULT

Présents: Jean-Baptiste AUGEREAU – Christian BERNARD – Philippe LESAGE – Charles RIVENEZ – Bernard SERISIER – Pascal SOURDIN

**Assiste:** Julien LEROY

### Préambule :

M. Jean-Baptiste AUGEREAU, membre du club de ST MELAINE OLYMPIQUE SPORT (533183), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

- M. Bernard SERISIER, membre du club de VARADES US (541371), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- M. Guy RIBRAULT, membre du club de AS VAL D'ERDRE AUXENCE (582181), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- M. Charles RIVENEZ, membre du club de ET GERMINIERE (524226), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- M. Pascal SOURDIN, membre du club de L'ERNEENNE (500511), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

### 1. Appel

Les décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Règlementaire de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant. Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- -frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- -absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

### 2. Examen des dossiers

### **Dossier LAVOINE Thierry - Licence N° 2546431920**

De ES MARSOUINS BRETIGNOLLAIS (582564) à US BEAUVOIR/MER (512476)

Licence accordée le 13/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

Club d'accueil : CDSA 85

Club quitté : néant

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

#### Dossier YAGCI Enis - Licence N° 2546338289

De JF CHOLET (510469) à RC CHOLET (524752)

Licence accordée le 09/09/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : Saison 2024/2025
- Club quitté (formateur) : CDSA 49

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

### Droits de changement de club pour le club d'accueil :

- > 500€

#### Dossier AL BAAJ Mohammed - Licence N° 9603108558

De UNION LE MANS SUD (548759) à LE MANS VILLARET AS (525613)

Licence accordée le 31/08/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- > Club d'accueil : CRRC en cours, en attente de l'issue du dossier
- Club quitté : CDSA 72

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

# Dossier FOUSSARD Quentin - Licence N° 1626021542

De US GUECELARD (524317) à SC LUCEAU (534136)

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- ➤ Club d'accueil : CDSA 72
- > Club quitté (formateur) : Saisons 2021/2022 + 2022/2023 + 2023/2024

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

#### Dossier PHILIBIEN Florian - Licence N° 2546225229

De BEAUMONT SA (501978) à MAMERTINS SA (501980)

Licence accordée le 13/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : Saison 2024/2025
- Club quitté (formateur) : Saisons 2021/2022 + 2022/2023 + 2023/2024

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

### Droits de changement de club pour le club d'accueil :

- **>** 500 €
- > dont 200 € en bourse de formation valable, sur la totalité des coûts restant à charge, d'une ou plusieurs Formation Initiale en Arbitrage (bourse valable d'une durée de validité de deux saisons : saison du départ et saison suivante)

#### Dossier OUVRARD Franck - Licence N° 2548604280

De RC FLECHOIS (501961) à AS CLERMONT CREANS (531054)

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : CDSA 72
- Club quitté (formateur) : Saisons 2021/2022 + 2022/2023 + 2023/2024

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

#### Dossier BACHIROU Maoulida - Licence N° 2546588185

De STADE LAVALLOIS (500016) à INDEPENDANT

Licence accordée le 13/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

Club quitté : néant

Articles concernés: 31.1 + 31.2 + 33 c

## **Dossier GARANGER Dominique - Licence N° 2543236930**

De STADE LAVALLOIS (500016) à INDEPENDANT

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

Club quitté : néant

Articles concernés: 31.1 + 31.2 + 33 c

#### Dossier VINCENDEAU Jean-François - Licence N° 430641813

D'indépendant à FC MOUCHAMPS (553886)

Licence accordée le 09/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

Club d'accueil : 01/07/2021

Articles concernés: 26 + 33

#### Dossier GUERARD Coralie - Licence N° 2546809922

D'indépendant à NANTES METROPOLE FUTSAL (582328)

Licence accordée le 23/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

Club d'accueil : 01/07/2023

Articles concernés: 31.1 + 31.2 + 33 c

### Dossier NIFLORE Jean-Hugues - Licence N° 2546233743

De FC VILLEDIEU LA RENAUDIERE (524213) à CHOLET SO (500106)

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

> Club d'accueil : 01/07/2022

Club quitté : CDSA 49

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

#### Dossier TREMBLAIS Yann - Licence N° 430650709

De FC MOUZEIL TEILLE LIGNE (547590) à CARQUEFOU USJA (502227)

Licence saisie le 31/08/2021 (dossier médical en attente)

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage (sous réserve du dossier médical) :

- Club d'accueil : 01.07.2023
- Club quitté (formateur) : saisons 2021/2022 + 2022/2023

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

### Dossier PEUGEOT Fabien - Licence N° 430671906

De MANPOWER CE OM (615405) à LA MONTAGNE FC (548100)

Licence saisie le 26/07/2021 (dossier médical en attente)

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage (sous réserve du dossier médical) :

Club d'accueil : 01.07.2021

Club quitté (inactif) : CDSA 44

Articles concernés: 30.1 + 32 + 33.c

### **Dossier GENNETE Baptiste - Licence N° 410740938**

De CORNE USC (501987) à ST SEBASTIEN FC (582222)

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

> Club d'accueil : 01/07/2021

Club quitté : CDSA 49

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

### **Dossier DI BENEDETTO Stephanie - Licence N° 2543664341**

De ST MAUR F. FEMININ VGA (739890) à LA ROCHE VF (507000)

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

> Club d'accueil : 01/07/2021

Club quitté : Ligue Paris-lle-De-France

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

### **Dossier BROSSARD Baptiste - Licence N° 420755493**

De VENDEE POIRE/VIE FOOTBALL (516561) à LA FRANCE D'AIZENAY (507610)

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

Club d'accueil : 01.07.2023

Club quitté : néant

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

Droits de changement de club pour le club d'accueil :

**>** 500 €

## Dossier ROUINSARD Yohann - Licence N° 2378060400

De SAUTRON AS (514875) à VERTOU USSA (509217)

Licence accordée le 08/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

Club d'accueil : 01/07/2023

Club quitté : néant

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

# Droits de changement de club pour le club d'accueil :

> 500€

#### Dossier DA COSTA Nelson - Licence N° 2544320927

LOUPS S. GRASLA LES BROUZILS (512518) à INDEPENDANT

Licence accordée le 13/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

Club quitté (formateur) : saisons 2021/2022 + 2022/2023 + 2023/2024

Articles concernés: 26 + 33

### **Dossier ROBLIN Freddy - Licence N° 430720457**

De FC OLONNE CHATEAU (560129) à INDEPENDANT

Licence accordée le 13/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

Club quitté (formateur) : saisons 2021/2022 + 2022/2023 + 2023/2024

Articles concernés : 26 + 33

#### **Dossier SERRE Antoine - Licence N° 420758995**

De JS ST PRIEST DES CHAMPS (516331) à AC CHAPELAIN (513858)

Licence accordée le 19/08/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

Club d'accueil : 01.07.2021

Club quitté : District Puy de Dôme

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

#### Dossier ROBELLAZ Théo - Licence N° 2017116648

De ES DES 3 CHATEAUX (540789) à BEAUCOUZE SC (522033)

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

> Club d'accueil : 01/07/2021

Club quitté : District Haute-Marne

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

### **Dossier BARBEAU Quentin-Licence N° 2543631920**

De ANDREZE JUB JALLAIS FC (552655) à FC DES ACHARDS (542301)

Licence accordée le 02/09/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

> Club d'accueil : 01/07/2021

Club quitté : CDSA 49

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

#### Dossier PETIT Claire - Licence N° 1020663426

De SAUMUR OFC (548899) à MONTREUIL JUIGNE BENE F (544109)

Licence saisie le 20/08/2021 (dossier médical en attente)

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage (sous réserve du dossier médical) :

- Club d'accueil : 01.07.2023
- > Club quitté (formateur) : saisons 2021/2022 + 2022/2023

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

#### Dossier BRANCHEREAU Emmanuel - Licence N° 430708352

De ES LUTAIZIEN OIRON (563865) à SEVREMONT FC (552171)

Licence accordée le 17/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2021
- Club quitté : District Deux-Sèvres

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

#### Dossier SCHAMPION Mathis - Licence N° 2546022804

De OCEANE FC (545404) à ST NAZAIRE AF (590211)

Licence accordée le 23/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- > Club d'accueil: 01.07.2024
- Club quitté (formateur) : CDSA 44

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

### Droits de changement de club pour le club d'accueil :

- **>** 500 €
- > dont 200 € en bourse de formation valable, sur la totalité des coûts restant à charge, d'une ou plusieurs Formation Initiale en Arbitrage (bourse valable d'une durée de validité de deux saisons : saison du départ et saison suivante)

## **Dossier GERMAIN Quentin - Licence N° 2543732589**

De FC ST SATURNIN LA MILESSE (530471) à DEGRE FC (540350)

Licence saisie le 15/08/2021 (dossier médical en attente)

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage (sous réserve du dossier médical) :

- Club d'accueil : CDSA 72
- Club quitté (formateur) : Saisons 2021/2022 + 2022/2023 + 2023/2024

Articles concernés: 30.1 + 30.2 + 33.c

# 3. Situation des clubs au titre de l'article 41 du Statut de l'Arbitrage au 31 août

Les clubs listés en infraction dans le tableau ci-dessous sont passibles, faute de régulariser leur situation avant le 31 janvier, des sanctions **sportives** prévues à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage dont rappel ci-dessous :

#### **Article 47 - Sanctions sportives**

- 1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1:
- a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux.

Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

- 2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.
- 3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut.

La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent.

Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

- 4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.
- 5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :
- a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
- b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.
- 6. En cas de fusion de clubs, les sanctions financières et sportives doivent être appliquées en tenant compte de la situation de celui des clubs fusionnés dont l'équipe première est hiérarchiquement la plus élevée.

Si les équipes premières des clubs fusionnés évoluent au même niveau hiérarchique, le club issu de la fusion doit être considéré :

- . comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage si l'un des clubs fusionnés était en règle,
- . comme étant en infraction si les clubs fusionnés étaient eux-mêmes en infraction, étant précisé que le niveau de pénalisation (1ère, 2ème ou 3ème année d'infraction et au-delà) est alors celui applicable à celui des clubs fusionnés qui est le moins pénalisé.

	CLUBS				OE	BLIGATIO	NS					,	ANALYSE II	NFORMATIVE		
					Nbre d'a	arbitres red	quis (a.41 du	Statut de l'Ar	bitrage)				Situation a	u 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dant 1	dont 1 formé et	dont 1			Nbre d	'arbitres répe	ertoriés		Nbre
		la saison n-2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	d'arbitres - manquants (-X) OU - en plus (X)
582328	NANTES METROPOLE FUTSAL	0	0	Futsal D1	2				1	4		0			oui	2
553688	NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL	0	0	Futsal D2	1					1		0				0
852483	ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB	0	0	Futsal D2	1					1		0				0
501904	F.C. NANTES*	0	0	Ligue 1	10	6	1	1		9	9	0	0	0		-1
501931	ANGERS S.C.O.*	1	0	Ligue 1	10	6	1	1		17	15	2	1	1		6
500016	ST. LAVALLOIS MAYENNE F.C.	0	0	National	6	3				4	4	0				-2
500106	S.O. CHOLETAIS	0	0	National	6	3				3	3	0				-3
537103	LE MANS FOOTBALL CLUB	0	0	National	6	3				11	11	0				5
501948	VOLTIGEURS DE CHATEAUBRIANT	0	0	National 2	5	2				3	3	0				-2
507748	VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL	0	0	National 2	5	2				5	3	0				0
501926	SABLE S/ SARTHE F.C.	0	0	National 3	5	2				4	4	0				-1
506931	AM.S. LA CHATAIGNERAIE	2	0	National 3	5	2				2	1	0				-3
507000	LA ROCHE VENDEE FOOTBALL	0	0	National 3	5	2				4	4	0				-1
509217	U.S. STE ANNE DE VERTOU	0	0	National 3	5	2				5	5	0				0
511875	U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU	1	0	National 3	5	2				4	2	0				-1
514875	A.S. SAUTRONNAISE	0	0	National 3	5	2				3	3	0				-2

	CLUBS				OE	BLIGATIO	NS					,	ANALYSE II	NFORMATIVE		
					Nbre d'a	arbitres red	quis (a.41 du	Statut de l'Ar	rbitrage)				Situation a	au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau				dont 1 formé et				Nbre d	'arbitres répe	ertoriés		Nbre
		la saison n-2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	d'arbitres - manquants (-X) OU - en plus (X)
516561	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL	0	0	National 3	5	2				5	3	2				-1
522949	U.S. CHANGEENNE	0	0	National 3	5	2				4	2	0				-1
541382	VENDEE FONTENAY FOOT	0	0	National 3	5	2				3	3	0				-2
548894	F.C. CHALLANS	0	0	National 3	5	2				8	7	0				3
548899	O. SAUMUR F.C.	0	0	National 3	5	2				6	6	0				1
551170	POUZAUGES BOCAGE FC	0	0	National 3	5	2				6	6	0				1
550145	VERCHERS ST GEORGES SUR LAYON	0	0	Régional 1 Féminin Synergie	1					0		0				-1
550299	A.S. LAVAL NORD	0	0	Régional 1 Futsal	1					1		0				0
554447	A. NANTAISE FUTSAL	3	0	Régional 1 Futsal	1					0		0				-1
563938	NANTES A.C. FRANCO PORTUGAISE	1	1	Régional 1 Futsal	1					0		0				-1
580726	ST HERBLAIN PEPITE FUTSAL CLUB	1	1	Régional 1 Futsal	1					0		0				-1
590209	NANTES ETOILE NANTAISE FUTSAL	0	0	Régional 1 Futsal	1					1		0				0
500351	VELO S. FERTOIS	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				1	1	0				-3
501961	R.C. FLECHOIS	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				3	3	0				-1
502159	S.C.NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				6	6	0				2
502323	LA SUZE F.C.	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				5	5	0				1

	CLUBS				OE	BLIGATIO	NS					,	ANALYSE II	NFORMATIVE		
					Nbre d'a	arbitres rec	quis (a.41 du	Statut de l'Ai	rbitrage)				Situation a	u 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			de it d	dont 1 formé et	do de			Nbre d	'arbitres répe	ertoriés		Nbre
		la saison n-2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	d'arbitres - manquants (-X) OU - en plus (X)
502382	ANCIENNE CHATEAU GONTIER	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				3	3	0				-1
502544	J.S. COULAINES	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				5	5	0				1
511715	A.S. IND. MURS ERIGNE	1	1	Régional 1 Intersport	4	2				1	1	0				-3
512163	ESOF VENDEE LA ROCHE S/YON	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				4	3	0				0
513166	FOY.ESPE. DE TRELAZE	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				3	3	0				-1
517365	ORVAULT SPORTS FOOTBALL	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				3	3	0				-1
520085	A.C. BASSE GOULAINE	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				2	2	0				-2
520664	ENT.S. BONCHAMP LES LAVAL	1	0	Régional 1 Intersport	4	2				5	3	0				1
522008	A.S. MULSANNE - TELOCHE	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				2	2	0				-2
522033	S.C. BEAUCOUZE	1	0	Régional 1 Intersport	4	2				6	6	0				2
523626	J.S.C. BELLEVUE NANTES	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				4	4	0				0
531444	A.S. DU BOURNY	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				5	5	0				1
544184	F.C. REZE	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				2	2	0				-2
547136	T.VE.C. 85 LES SABLES D OLONNE	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				3	3	0				-1
548126	ST. MAYENNAIS F.C.	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				1	1	0				-3
560129	FOOTBALL CLUB OLONNE CHATEAU	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				5	5	0				1

	CLUBS				OE	BLIGATIO	NS					,	ANALYSE II	NFORMATIVE		
					Nbre d'a	arbitres red	quis (a.41 du	Statut de l'Ai	bitrage)				Situation a	uu 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dent 1	dont 1 formé et	dent 1			Nbre d	'arbitres répe	ertoriés		Nbre
		la saison n-2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	d'arbitres - manquants (-X) OU - en plus (X)
582222	SAINT SEBASTIEN F. C.	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				9	8	0				5
590211	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				8	6	0				4
500268	R.C. ANCENIS-SAINT- GÉRÉON	0	0	Régional 2	3	1				2	2	0				-1
500511	L'ERNEENNE	0	0	Régional 2	3	1				4	4	0				1
501894	E.S. SEGRE HA FOOTBALL	0	0	Régional 2	3	1				4	3	0				1
501949	C.A. EVRONNAIS	0	0	Régional 2	3	1				1	1	0				-2
501980	S.A. MAMERTINS	0	0	Régional 2	3	1				3	3	0				0
502031	A.C. ST BREVIN	0	0	Régional 2	3	1				2	2	0				-1
502178	ENT.S. DE BLAIN	0	0	Régional 2	3	1				3	2	0				0
502227	U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU	0	0	Régional 2	3	1				3	2	0				0
502267	PATRIOTE BRULONNAISE	0	0	Régional 2	3	1				6	5	0				3
502274	ST AUBIN GUERANDE	0	0	Régional 2	3	1				4	3	1				0,5
502448	ET. DE CLISSON	1	1	Régional 2	3	1				1	1	0				-2
507116	F.C. MONTAIGU 85	3	0	Régional 2	3	1				4	3	0				1
507610	LA FRANCE D'AIZENAY	0	0	Régional 2	3	1				2	1	0				-1
507787	F. C. ESSARTAIS	0	0	Régional 2	3	1				3	1	0				0

	CLUBS				OE	BLIGATIO	NS					,	ANALYSE II	NFORMATIVE		
					Nbre d'a	arbitres rec	ηuis (a.41 du	Statut de l'Ar	rbitrage)				Situation a	au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			44	dont 1 formé et	44			Nbre d	'arbitres répe	ertoriés		Nbre
		la saison n-2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	d'arbitres - manquants (-X) OU - en plus (X)
508666	LOUVERNE SP.	0	0	Régional 2	3	1				3	3	0				0
509143	VAILLANTE S. ANGERS	0	0	Régional 2	3	1				3	2	0				0
511629	U.S. NAUTIQUE SPAY	0	0	Régional 2	3	1				5	4	0				2
511708	C.S. CHANGE	1	0	Régional 2	3	1				4	3	0				1
511986	U.S. STE LUCE S/LOIRE	0	0	Régional 2	3	1				3	2	0				0
512518	LOUPS S. GRASLA LES BROUZILS	0	0	Régional 2	3	1				3	2	1				-0,5
513122	ELAN SORINIERES FOOTBALL	0	0	Régional 2	3	1				2	1	0				-1
513858	A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE	0	0	Régional 2	3	1				3	3	0				0
514034	EL. DE GORGES	0	0	Régional 2	3	1				3	3	0				0
515328	ESP.S. DE BOUCHEMAINE	0	0	Régional 2	3	1				2	2	0				-1
520086	ENT.S. VIGNEUX DE BRETAGNE	0	0	Régional 2	3	1				3	2	0				0
521131	A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES	2	2	Régional 2	3	1				1	0	0				-2
521512	ENT.S. L'AUBANCE BRISSAC QUINCE	0	0	Régional 2	3	1				1	1	0				-2
521734	MOUILLERON LE CAPTIF SP.	0	0	Régional 2	3	1				4	4	0				1
525613	A.S. LE MANS VILLARET	0	0	Régional 2	3	1				3	3	0				0
541206	A.S. SEICHES S/LE LOIR MARCE	0	0	Régional 2	3	1				0	0	0				-3

	CLUBS				OE	BLIGATIO	NS					,	NALYSE II	NFORMATIVE		
					Nbre d'a	arbitres rec	quis (a.41 du	Statut de l'Ar	rbitrage)				Situation a	au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dont 1	dont 1 formé et	dont 1			Nbre d	'arbitres répe	ertoriés		Nbre
		la saison n-2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	d'arbitres - manquants (-X) OU - en plus (X)
541297	AV.S. SAINT PIERRE MONTREVAULT	0	0	Régional 2	3	1				3	3	0				0
541328	MAREUIL SP.C.	1	1	Régional 2	3	1				2	2	0				-1
542491	PORNIC FOOT	0	0	Régional 2	3	1				4	4	0				1
545553	U.S. LOIRE ET DIVATTE	0	0	Régional 2	3	1				5	4	0				2
547612	U.S. MERAL COSSE LE VIVIEN	2	0	Régional 2	3	1				2	1	0				-1
550733	A.S. TIERCE CHEFFES	0	0	Régional 2	3	1				3	2	0				0
553847	U. S. LA BAULE / LE POULIGUEN	0	0	Régional 2	3	1				3	3	0				0
580940	CHEMILLE MELAY OLYMPIQUE	0	0	Régional 2	3	1				5	4	0				2
581933	LUCON F. C.	0	0	Régional 2	3	1				4	4	0				1
582564	E.S. MARSOUINS BRETIGNOLLES BREM	0	0	Régional 2	3	1				3	2	0				0
590304	VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT	2	0	Régional 2	3	1				3	1	0				0
548578	TRELAZE FALA	0	0	Régional 2 Futsal	1					0		0				-1
548580	SPORTING TRELAZE	0	0	Régional 2 Futsal	1					0		0				-1
549142	SP.C. DIABOLOS TRELAZE	0	0	Régional 2 Futsal	1					0		0				-1
554193	FUTSAL BAZOUGERS	0	0	Régional 2 Futsal	1					0		0				-1
563918	U.S. STEPHANOISE DE FUTSAL	0	0	Régional 2 Futsal	1					0		0				-1

	CLUBS				OE	BLIGATIO	NS					,	ANALYSE II	NFORMATIVE		
					Nbre d'a	arbitres red	quis (a.41 du	Statut de l'Ai	bitrage)				Situation a	u 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			de it d	dont 1 formé et	4.44			Nbre d	'arbitres répe	ertoriés		Nbre
		la saison n-2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	d'arbitres - manquants (-X) OU - en plus (X)
590482	U.S. DE VILLAINES FUTSAL	0	0	Régional 2 Futsal	1					0		0				-1
590536	FUT SALLERTAINE	0	0	Régional 2 Futsal	1					0		0				-1
500040	U.S. LAVALLOISE	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
501941	F.C. DE LA CHAPELLE DES MARAIS	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
501943	R.C. DOUE LA FONTAINE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
501945	ENT.S. DE PORNICHET	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
501957	GORRON FOOTBALL CLUB	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
501972	U.S.C. PAYS DE MONTSURS	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
501978	BEAUMONT S.A.	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
502086	AM.LAIQ. CHATEAUBRIANT	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
502153	ENT.S. CRAONNAISE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
502204	A.S. BAYARD SAUMUR ST HIL. ST FL	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
502249	U.S. BEAUFORT EN VALLEE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
502270	C.A. LOUE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
502271	A.S. MESLAY DU MAINE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
502375	INTREPIDE ANGERS F.	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0

	CLUBS				OE	BLIGATIO	NS					,	NALYSE II	NFORMATIVE		
					Nbre d'a	arbitres rec	ηuis (a.41 du	Statut de l'Ar	rbitrage)				Situation a	nu 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			44	dont 1 formé et	14			Nbre d	'arbitres répe	ertoriés		Nbre
		la saison n-2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	d'arbitres - manquants (-X) OU - en plus (X)
502386	LA SAINT PIERRE DE NANTES	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
502545	LA PATRIOTE BONNETABLE	0	0	Régional 3	2	1				4	3	0				2
506121	CHALONNES CHAUDEFONDS FOOTBALL	0	0	Régional 3	2	1				3	2	0				1
508479	U.S. AUTONOME POUANCE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
508482	U.S. MANSIGNE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
508495	ESP.S. YVRE L'EVEQUE	0	0	Régional 3	2	1				2	1	0				0
508624	ENT.S. D'ANDARD BRAIN	0	0	Régional 3	2	1				3	2	0				1
508808	U.S. AUBIGNY	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
509947	ECOMMOY F.C.	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
510470	EN AVANT LA TESSOUALLE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
510493	U.S. ST PIERRE LA COUR	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
511258	STE S. NOYEN S/ SARTHE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
511553	U.S. BEQUOTS LUCQUOIS	0	0	Régional 3	2	1				0	0	0				-2
512354	AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
512355	NORT A.C.	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
512985	ST PIERRE DE RETZ - ST PERE RETZ	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1

	CLUBS				OE	BLIGATIO	NS					,	NALYSE II	NFORMATIVE		
					Nbre d'a	arbitres rec	quis (a.41 du	Statut de l'Ar	rbitrage)				Situation a	uu 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dank 1	dont 1 formé et	dont 1			Nbre d	'arbitres répe	ertoriés		Nbre
		la saison n-2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	d'arbitres - manquants (-X) OU - en plus (X)
513285	LA VIGILANTE DE ST FULGENT	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
513749	U.S. DYONISIENNE	0	0	Régional 3	2	1				0	0	0				-2
515078	ENT.S. MONCEENNE	0	0	Régional 3	2	1				5	4	0				3
516989	J. GARDE DE L'ERDRE SUCE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
517454	U.S. BAZOUGES CRE S/ LOIR	1	0	Régional 3	2	1				0	0	0				-2
518107	L'HIRONDELLE ST JULIEN CONCELLES	0	0	Régional 3	2	1				3	2	0				1
518479	F.C. BOUAYE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
518487	J.S. SOLESMIENNE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
519603	J.S. ALLONNES	0	0	Régional 3	2	1				0	0	0				-2
519679	AV.S. DE BOUFFERE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
519910	A. LAIGNÉ LOIGNÉ	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
519957	U.S. VIBRAYSIENNE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
520216	CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
520446	LES JEUNES D'ERBRAY	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
520825	U.S. CHAUCHE	1	0	Régional 3	2	1				2	1	0				0
521121	U.S. CANTENAY EPINARD	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0

	CLUBS				OE	BLIGATIO	NS					,	NALYSE II	NFORMATIVE		
					Nbre d'a	arbitres rec	quis (a.41 du	Statut de l'Ai	rbitrage)				Situation a	au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			1-114	dont 1 formé et	4.44			Nbre d	'arbitres répe	ertoriés		Nbre
		la saison n-2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	d'arbitres - manquants (-X) OU - en plus (X)
521555	ESP.S. DE MONTILLIERS	2	2	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
522049	U.S. ENTRAMMAISE	2	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
522724	U. FRATERNELLE ST HERBLAIN	0	0	Régional 3	2	1				4	4	0				2
523866	HERMINE ST OUENNAISE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
524226	ET. DE LA GERMINIERE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
524317	U.S. GUECELARD	0	0	Régional 3	2	1				5	4	0				3
524519	F.C. LA BAZOGE	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
524752	R.C. CHOLET	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
525247	F.C. ROBRETIERES LA ROCHE S/YON	1	1	Régional 3	2	1				0	0	0				-2
527714	JEANNE D'ARC SOULGE S/ OUETTE	2	2	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
528431	F.C. CHATEAU GONTIER	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
528701	AM.S. LA CHAPELLE ST AUBIN	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
528774	A.S. CONTEST ST BAUDELLE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
530471	F.C. ST SATURNIN LA MILESSE	0	0	Régional 3	2	1				5	5	0				3
531063	U.S. FORCEENNE	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
534841	ST MARC F.	0	0	Régional 3	2	1				3	2	0				1

	CLUBS				OF	BLIGATIO	NS					,	ANALYSE II	NFORMATIVE		
					Nbre d'	arbitres red	ղսis (a.41 du	Statut de l'Ai	rbitrage)				Situation a	u 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			de it d	dont 1 formé et	do de			Nbre d	'arbitres répe	ertoriés		Nbre
		la saison n-2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	d'arbitres - manquants (-X) OU - en plus (X)
540442	FOOTBALL CLUB BEAUPREAU LA CHAPELLE	0	0	Régional 3	2	1				4	3	0				2
541371	U. S. VARADAISE	0	0	Régional 3	2	1				2	1	0				0
542301	F.C. DES ACHARDS	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
542366	LA CHAIZE F.E.C.	0	0	Régional 3	2	1				2	1	0				0
544109	MONTREUIL JUIGNE BENE F.	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
544136	LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
546483	U.S. DES GLONNIERES	0	0	Régional 3	2	1				2	1	0				0
547524	F.C. DE RETZ	0	0	Régional 3	2	1				4	3	0				2
547589	ASR MACHECOUL	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
547590	F.C. MOUZEIL TEILLE LIGNE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
548100	F.C. LA MONTAGNE	0	0	Régional 3	2	1				0	0	0				-2
550166	LES ECUREUILS DES PAYS DE MONTS	0	0	Régional 3	2	1				2	1	0				0
550828	O. LIRE DRAIN	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
552171	FLOCELLIERE CHAMON/S	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
552654	L' HERMENAULT FCPB	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
552656	SUD VENDEE FOOTBALL BENET DAMVIX MAILLE	0	0	Régional 3	2	1				4	4	0				2

	CLUBS				OE	BLIGATIO	NS					,	ANALYSE II	NFORMATIVE		
					Nbre d'a	arbitres rec	quis (a.41 du	Statut de l'Ar	rbitrage)				Situation a	u 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dent 1	dont 1 formé et	dent 1			Nbre d	'arbitres répe	ertoriés		Nbre
		la saison n-2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	d'arbitres - manquants (-X) OU - en plus (X)
553233	A.S. ST HILAIRE VIHIERS ST PAUL	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
553698	U.S. ARNAGE PONTLIEUE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
553886	F. C. MOUCHAMPS ROCHETREJOUX	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
554370	F. C. JARD AVRILLE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
560489	FOOTBALL CLUB DE BRIERE	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
563759	FOOTBALL CLUB STE-CECILE ST-MARTIN DES NOYERS	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
563767	PAYS CHANTONNAY FOOT	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
580510	U.S. DU PAYS DE JUHEL	1	1	Régional 3	2	1				1	0	0				-1
581699	AVESSAC FEGREAC S.C.	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
581793	F.C. PAYS DE SILLE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
581902	ST ANDRE ST MACAIRE F. C.	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
581905	F.C. MOUILLERON THOUARSAIS CAILLERE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
582164	BECON VILLEMOISAN ST AUGUSTIN OLYMPIQUE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
582259	CHEFFOIS ANTIGNY ST MAURICE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
582652	F.C. COTEAUX DU VIGNOBLE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
590115	CHRISTOPHESEGUINIERE	0	0	Régional 3	2	1				3	1	0				1

\*club de Ligue 1 ou Ligue 2 ayant pour obligation de former 1 arbitre avant le 31 janvier

(1) Les très jeunes arbitres sont pris en considération à raison de deux pour une obligation.

Il est précisé que ce tableau ne prend pas en compte les éventuels arbitres nouvellement formés lors de la présente saison, ceux-ci seront intégrés dans l'analyse au 31 janvier.

## 4. Situation des clubs au titre de l'article 41.4 des Règlements Généraux de la LFPL au 31 août

Les clubs listés en infraction dans le tableau ci-dessous sont passibles, faute de régulariser leur situation avant le 31 janvier, des sanctions **financières** prévues à l'article 46 Statut de l'Arbitrage dont rappel ci-dessous :

#### Article 46 - Sanctions financières

Les sanctions financières sont les suivantes :

- a) Première saison d'infraction par arbitre manquant :
- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1:400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €
- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant.

## Dispositions L.F.P.L.:

Championnats de Football d'Entreprise, Futsal, et autres championnats féminins, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : se reporter à l'Annexe 5 aux Règlements Généraux de la L.F.PL..

- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.
- e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier. Au 1<sup>er</sup> juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

#### Extrait annexe 5:

Art.46 : Sanction financière :

1ère année d'infraction:

D2 et D3	90 €
D4 et D5	60 €
Championnat Foot Entreprise	36€
Championnat Futsal	36€
Autres Championnat Féminins	36€
Autres Divisions de District	36€
Clubs n'engageant que des équipes de Jeunes	36€

# Rappel de l'article 41.4 :

4. Dispositions L.F.P.L. : Nombre d'arbitres global

Les clubs doivent avoir autant d'arbitres qu'ils engagent d'équipes seniors en championnat, étant précisé que :

- -les équipes seniors engagées en championnat de dernière division de District ne sont pas décomptées dans le total,
- -les clubs engagés en Seniors uniquement en championnat de dernière division de District doivent toutefois avoir a minima un arbitre officiel,
- -les clubs éligibles à la comptabilisation des arbitres auxiliaires doivent avoir a minima un arbitre officiel,
- -le nombre d'arbitres exigé ne pourra être inférieur aux minimas fixés au paragraphe 1 du présent article.

# A titre d'exemple :

- un club évoluant en Ligue 1 et engageant 2 équipes seniors devra respecter le minima fixé à l'article 41.1 de 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs,
- un club évoluant en Championnat de France de Futsal de Division 2 et engageant 4 équipes dont l'une en dernière division de District devra avoir 3 arbitres.

Les Assemblées Générales de District pourront prendre des dispositions plus contraignantes.

	CLUBS				0	BLIGAT	IONS						ANALYSE	INFORMATIVE		
													Situation	n au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dont 1	dont 1 formé et reçu avant	dont 1			Nbre d'	arbitres rép	ertoriés		Nbre d'arbitres
		la saison n- 2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	arbitre féminine	le 31 janvier de la saison en cours*	arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)
582328	NANTES METROPOLE FUTSAL	0	0	Futsal D1	2				1	4		0			oui	2
553688	NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL	3	3	Futsal D2	2					1		0				-1
852483	ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB	2	2	Futsal D2	3					1		0				-2
501904	F.C. NANTES*	0	0	Ligue 1	10	6	1	1		9	9	0	0	0		-1
501931	ANGERS S.C.O.*	1	0	Ligue 1	10	6	1	1		17	15	2	1	1		6
500016	ST. LAVALLOIS MAYENNE F.C.	0	0	National	6	3				4	3	0				-2
500106	S.O. CHOLETAIS	0	0	National	6	3				3	3	0				-3
537103	LE MANS FOOTBALL CLUB	0	0	National	6	3				11	11	0				5
501948	VOLTIGEURS DE CHATEAUBRIANT	0	0	National 2	6	2				3	3	0				-3
507748	VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL	0	0	National 2	6	2				5	3	0				-1
501926	SABLE S/ SARTHE F.C.	0	0	National 3	5	2				4	4	0				-1
506931	AM.S. LA CHATAIGNERAIE	2	0	National 3	5	2				2	1	0				-3
507000	LA ROCHE VENDEE FOOTBALL	0	0	National 3	5	2				4	4	0				-1
509217	U.S. STE ANNE DE VERTOU	0	0	National 3	6	2				5	5	0				-1

	CLUBS				O	BLIGAT	IONS						ANALYSE	INFORMATIVE		
													Situation	n au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau	Tarak		dont 1	dont 1 formé et reçu avant	dont 1			Nbre d'	arbitres rép	ertoriés		Nbre d'arbitres
		la saison n- 2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	arbitre féminine	le 31 janvier de la saison en cours*	arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)
511875	U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU	1	0	National 3	5	2				4	2	0				-1
514875	A.S. SAUTRONNAISE	0	0	National 3	5	2				3	3	0				-2
516561	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL	1	1	National 3	6	2				5	3	2				-2
522949	U.S. CHANGEENNE	0	0	National 3	5	2				4	2	0				-1
541382	VENDEE FONTENAY FOOT	0	0	National 3	5	2				3	3	0				-2
548894	F.C. CHALLANS	0	0	National 3	5	2				8	7	0				3
548899	O. SAUMUR F.C.	0	0	National 3	5	2				6	6	0				1
551170	POUZAUGES BOCAGE FC	0	0	National 3	5	2				6	6	0				1
550145	VERCHERS ST GEORGES SUR LAYON	2	0	Régional 1 Féminin Synergie	1					0		0				-1
550299	A.S. LAVAL NORD	2	2	Régional 1 Futsal	3					1		0				-2
554447	A. NANTAISE FUTSAL	4	4	Régional 1 Futsal	2					0		0				-2
563938	NANTES A.C. FRANCO PORTUGAISE	3	4	Régional 1 Futsal	2					0		0				-2
580726	ST HERBLAIN PEPITE FUTSAL CLUB	3	4	Régional 1 Futsal	1					0		0				-1
590209	NANTES ETOILE NANTAISE FUTSAL	0	0	Régional 1 Futsal	1					1		0				0

	CLUBS				O	BLIGAT	IONS						ANALYSE	INFORMATIVE		
													Situation	n au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau	T	do d	dont 1	dont 1 formé et reçu avant	dont 1			Nbre d'	arbitres rép	ertoriés		Nbre d'arbitres
		la saison n- 2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	arbitre féminine	le 31 janvier de la saison en cours*	arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)
500351	VELO S. FERTOIS	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				1	1	0				-3
501961	R.C. FLECHOIS	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				3	3	0				-1
502159	S.C.NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS	0	0	Régional 1 Intersport	6	2				6	6	0				0
502323	LA SUZE F.C.	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				5	5	0				1
502382	ANCIENNE CHATEAU GONTIER	0	0	Régional 1 Intersport	5	2				3	3	0				-2
502544	J.S. COULAINES	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				5	5	0				1
511715	A.S. IND. MURS ERIGNE	1	1	Régional 1 Intersport	4	2				1	1	0				-3
512163	ESOF VENDEE LA ROCHE S/YON	0	0	Régional 1 Intersport	5	2				4	3	0				-1
513166	FOY.ESPE. DE TRELAZE	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				3	3	0				-1
517365	ORVAULT SPORTS FOOTBALL	0	0	Régional 1 Intersport	5	2				3	3	0				-2
520085	A.C. BASSE GOULAINE	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				2	2	0				-2
520664	ENT.S. BONCHAMP LES LAVAL	1	0	Régional 1 Intersport	4	2				5	3	0				1
522008	A.S. MULSANNE - TELOCHE	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				2	2	0				-2
522033	S.C. BEAUCOUZE	1	0	Régional 1 Intersport	4	2				6	6	0				2

	CLUBS				O	BLIGAT	IONS						ANALYSE	INFORMATIVE		
													Situation	n au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dont 1	dont 1 formé et reçu avant	dont 1			Nbre d'	arbitres rép	ertoriés		Nbre d'arbitres
		la saison n- 2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	arbitre féminine	le 31 janvier de la saison en cours*	arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)
523626	J.S.C. BELLEVUE NANTES	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				4	4	0				0
531444	A.S. DU BOURNY	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				5	5	0				1
544184	F.C. REZE	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				2	2	0				-2
547136	T.VE.C. 85 LES SABLES D OLONNE	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				3	3	0				-1
548126	ST. MAYENNAIS F.C.	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				1	1	0				-3
560129	FOOTBALL CLUB OLONNE CHATEAU	0	0	Régional 1 Intersport	5	2				5	5	0				0
582222	SAINT SEBASTIEN F. C.	0	0	Régional 1 Intersport	5	2				9	8	0				4
590211	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL	0	0	Régional 1 Intersport	4	2				8	6	0				4
500268	R.C. ANCENIS-SAINT- GÉRÉON	0	0	Régional 2	3	1				2	2	0				-1
500511	L'ERNEENNE	1	1	Régional 2	6	1				4	4	0				-2
501894	E.S. SEGRE HA FOOTBALL	0	0	Régional 2	3	1				4	3	0				1
501949	C.A. EVRONNAIS	0	0	Régional 2	3	1				1	1	0				-2
501980	S.A. MAMERTINS	0	0	Régional 2	3	1				3	3	0				0
502031	A.C. ST BREVIN	0	0	Régional 2	3	1				2	2	0				-1

	CLUBS				C	BLIGAT	IONS						ANALYSE	INFORMATIVE		
													Situatio	n au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dont 1	dont 1 formé et reçu avant	dont 1			Nbre d'	arbitres rép	pertoriés		Nbre d'arbitres
		la saison n- 2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	arbitre féminine	le 31 janvier de la saison en cours*	arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)
502178	ENT.S. DE BLAIN	0	0	Régional 2	3	1				3	2	0				0
502227	U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU	0	0	Régional 2	3	1				3	2	0				0
502267	AUVERS POILLÉ BRULON F.C.	0	0	Régional 2	5	1				6	5	0				1
502274	ST AUBIN GUERANDE	0	0	Régional 2	5	1				4	3	1				-1
502448	ET. DE CLISSON	1	1	Régional 2	3	1				1	1	0				-2
507116	MONTAIGU VENDEE FOOTBALL	3	3	Régional 2	5	1				4	3	0				-1
507610	LA FRANCE D'AIZENAY	0	0	Régional 2	4	1				2	1	0				-2
507787	F. C. ESSARTAIS	0	0	Régional 2	4	1				3	1	0				-1
508666	LOUVERNE SP.	0	0	Régional 2	3	1				3	3	0				0
509143	VAILLANTE S. ANGERS	0	0	Régional 2	3	1				3	2	0				0
511629	U.S. NAUTIQUE SPAY	0	0	Régional 2	4	1				5	4	0				1
511708	C.S. CHANGE	2	0	Régional 2	4	1				4	3	0				0
511986	U.S. STE LUCE S/LOIRE	0	0	Régional 2	5	1				3	2	0				-2
512518	LOUPS S. GRASLA LES BROUZILS	0	0	Régional 2	3	1				3	2	1				-0,5

	CLUBS				0	BLIGAT	IONS						ANALYSE	INFORMATIVE		
													Situation	n au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dont 1	dont 1 formé et reçu avant	dont 1			Nbre d'	arbitres rép	ertoriés		Nbre d'arbitres
		la saison n- 2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	arbitre féminine	le 31 janvier de la saison en cours*	arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)
513122	ELAN SORINIERES FOOTBALL	0	0	Régional 2	3	1				2	1	0				-1
513858	A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE	0	0	Régional 2	4	1				3	3	0				-1
514034	EL. DE GORGES	1	0	Régional 2	3	1				3	3	0				0
515328	ESP.S. DE BOUCHEMAINE	0	0	Régional 2	4	1				2	2	0				-2
520086	ENT.S. VIGNEUX DE BRETAGNE	1	0	Régional 2	4	1				3	2	0				-1
521131	A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES	2	2	Régional 2	4	1				1	1	0				-3
521512	ENT.S. L'AUBANCE BRISSAC QUINCE	0	0	Régional 2	3	1				1	1	0				-2
521734	MOUILLERON LE CAPTIF SP.	0	0	Régional 2	4	1				4	4	0				0
525613	A.S. LE MANS VILLARET	0	0	Régional 2	3	1				3	3	0				0
541206	A.S. SEICHES S/LE LOIR MARCE	0	0	Régional 2	3	1				0	0	0				-3
541297	AV.S. SAINT PIERRE MONTREVAULT	0	0	Régional 2	3	1				3	3	0				0
541328	MAREUIL SP.C.	1	1	Régional 2	3	1				2	2	0				-1
542491	PORNIC FOOT	0	0	Régional 2	3	1				4	4	0				1
545553	U.S. LOIRE ET DIVATTE	0	0	Régional 2	3	1				5	4	0				2

	CLUBS				0	BLIGAT	IONS						ANALYSE	INFORMATIVE		
													Situatio	n au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dont 1	dont 1 formé et reçu avant	dont 1			Nbre d'	arbitres rép	pertoriés		Nbre d'arbitres
		la saison n- 2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	arbitre féminine	le 31 janvier de la saison en cours*	arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)
547612	U.S. MERAL COSSE LE VIVIEN	2	0	Régional 2	4	1				2	1	0				-2
550733	A.S. TIERCE CHEFFES	1	1	Régional 2	4	1				3	2	0				-1
553847	U. S. LA BAULE / LE POULIGUEN	0	0	Régional 2	4	1				3	3	0				-1
580940	CHEMILLE MELAY OLYMPIQUE	2	0	Régional 2	4	1				5	4	0				1
581933	LUCON F. C.	0	0	Régional 2	3	1				4	4	0				1
582564	E.S. MARSOUINS BRETIGNOLLES BREM	0	0	Régional 2	3	1				3	2	0				0
590304	VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT	2	0	Régional 2	3	1				3	1	0				0
548578	TRELAZE FALA	2	2	Régional 2 Futsal	2					0		0				-2
548580	SPORTING TRELAZE	2	2	Régional 2 Futsal	2					0		0				-2
549142	SP.C. DIABOLOS TRELAZE	2	2	Régional 2 Futsal	2					0		0				-2
554193	FUTSAL BAZOUGERS	0	0	Régional 2 Futsal	2					0		0				-2
563918	U.S. STEPHANOISE DE FUTSAL	0	0	Régional 2 Futsal	1					0		0				-1
590482	U.S. DE VILLAINES FUTSAL	1	1	Régional 2 Futsal	2					0		0				-2
590536	FUT SALLERTAINE	1	1	Régional 2 Futsal	2					0		0				-2

	CLUBS				O	BLIGAT	IONS						ANALYSE	INFORMATIVE		
													Situation	າ au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau	Tarak		dont 1	dont 1 formé et reçu avant	dont 1			Nbre d'	arbitres rép	ertoriés		Nbre d'arbitres
		la saison n- 2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	arbitre féminine	le 31 janvier de la saison en cours*	arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)
500040	U.S. LAVALLOISE	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
501941	F.C. DE LA CHAPELLE DES MARAIS	2	0	Régional 3	4	1				3	3	0				-1
501943	R.C. DOUE LA FONTAINE	0	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2
501945	ENT.S. DE PORNICHET	4	4	Régional 3	3	1				2	2	0				-1
501957	GORRON FOOTBALL CLUB	0	0	Régional 3	3	1				3	3	0				0
501972	U.S.C. PAYS DE MONTSURS	0	0	Régional 3	3	1				2	2	0				-1
501978	BEAUMONT S.A.	0	0	Régional 3	3	1				2	2	0				-1
502086	AM.LAIQ. CHATEAUBRIANT	0	0	Régional 3	3	1				2	2	0				-1
502153	ENT.S. CRAONNAISE	0	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2
502204	A.S. BAYARD SAUMUR ST HIL. ST FL	3	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
502249	U.S. BEAUFORT EN VALLEE	2	2	Régional 3	3	1				2	2	0				-1
502270	C.A. LOUE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
502271	A.S. MESLAY DU MAINE	0	0	Régional 3	3	1				2	2	0				-1
502375	INTREPIDE ANGERS F.	2	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0

	CLUBS				0	BLIGAT	IONS						ANALYSE	INFORMATIVE		
													Situation	n au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dont 1	dont 1 formé et reçu avant	dont 1			Nbre d'	arbitres rép	ertoriés		Nbre d'arbitres
		la saison n- 2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	arbitre féminine	le 31 janvier de la saison en cours*	arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)
502386	LA SAINT PIERRE DE NANTES	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
502545	LA PATRIOTE BONNETABLE	0	0	Régional 3	3	1				4	3	0				1
506121	CHALONNES CHAUDEFONDS FOOTBALL	0	0	Régional 3	2	1				3	2	0				1
508479	U.S. AUTONOME POUANCE	1	1	Régional 3	3	1				1	1	0				-2
508482	U.S. MANSIGNE	0	0	Régional 3	3	1				2	2	0				-1
508495	ESP.S. YVRE L'EVEQUE	0	0	Régional 3	3	1				2	1	0				-1
508624	ENT.S. D'ANDARD BRAIN	0	0	Régional 3	3	1				3	2	0				0
508808	U.S. AUBIGNY	0	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2
509947	ECOMMOY F.C.	0	0	Régional 3	3	1				2	2	0				-1
510470	EN AVANT LA TESSOUALLE	0	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2
510493	U.S. ST PIERRE LA COUR	0	0	Régional 3	3	1				3	3	0				0
511258	STE S. NOYEN S/ SARTHE	0	0	Régional 3	3	1				2	2	0				-1
511553	U.S. BEQUOTS LUCQUOIS	0	0	Régional 3	3	1				0	0	0				-3
512354	AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE	2	2	Régional 3	5	1				2	2	0				-3

	CLUBS				0	BLIGAT	IONS						ANALYSE	INFORMATIVE		
													Situation	n au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dont 1	dont 1 formé et reçu avant	dont 1			Nbre d'	arbitres rép	ertoriés		Nbre d'arbitres
		la saison n- 2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	arbitre féminine	le 31 janvier de la saison en cours*	arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)
512355	NORT A.C.	0	0	Régional 3	4	1				2	2	0				-2
512985	ST PIERRE DE RETZ - ST PERE RETZ	2	2	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
513285	LA VIGILANTE DE ST FULGENT	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
513749	U.S. DYONISIENNE	0	0	Régional 3	2	1				0	0	0				-2
515078	ENT.S. MONCEENNE	0	0	Régional 3	3	1				5	4	0				2
516989	J. GARDE DE L'ERDRE SUCE	0	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2
517454	U.S. BAZOUGES CRE S/ LOIR	1	0	Régional 3	2	1				0	0	0				-2
518107	L'HIRONDELLE ST JULIEN CONCELLES	0	0	Régional 3	3	1				3	2	0				0
518479	F.C. BOUAYE	0	0	Régional 3	4	1				2	2	0				-2
518487	J.S. SOLESMIENNE	0	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2
519603	J.S. ALLONNES	0	0	Régional 3	3	1				0	0	0				-3
519679	AV.S. DE BOUFFERE	1	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
519910	A. LAIGNÉ LOIGNÉ	0	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2
519957	U.S. VIBRAYSIENNE	0	0	Régional 3	3	1				2	2	0				-1

	CLUBS				C	BLIGAT	IONS						ANALYSE	INFORMATIVE		
													Situatio	n au 31.08.2021		
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de	Année d'infraction à l'issue de la	Niveau			dont 1	dont 1 formé et reçu avant	dont 1			Nbre d'	arbitres rép	pertoriés		Nbre d'arbitres
		la saison n- 2	saison n-1		Total (1)	dont majeur	arbitre féminine	le 31 janvier de la saison en cours*	arbitre futsal	Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)
520216	CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL	0	0	Régional 3	5	1				2	2	0				-3
520446	LES JEUNES D'ERBRAY	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
520825	U.S. CHAUCHE	4	0	Régional 3	2	1				2	1	0				0
521121	U.S. CANTENAY EPINARD	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0
521555	ESP.S. DE MONTILLIERS	4	4	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
522049	U.S. ENTRAMMAISE	2	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1
522724	U. FRATERNELLE ST HERBLAIN	0	0	Régional 3	4	1				4	4	0				0
523866	HERMINE ST OUENNAISE	0	0	Régional 3	3	1				2	2	0				-1
524226	ET. DE LA GERMINIERE	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1
524317	U.S. GUECELARD	0	0	Régional 3	3	1				5	4	0				2
524519	F.C. LA BAZOGE	0	0	Régional 3	3	1				3	3	0				0
524752	R.C. CHOLET	0	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2
525247	F.C. ROBRETIERES LA ROCHE S/YON	1	1	Régional 3	4	1				0	0	0				-4
527714	JEANNE D'ARC SOULGE S/ OUETTE	2	2	Régional 3	2	1				1	1	0				-1

	CLUBS		IONS			ANALYSE INFORMATIVE												
N° Affiliation	NOM	Année d'infraction à l'issue de la saison n- 2									Situation au 31.08.2021							
			Année d'infraction à l'issue de la	Niveau		dont majeur	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal					Nbre d'arbitres				
			saison n-1		Total (1)					Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)		
528431	F.C. CHATEAU GONTIER	0	0	Régional 3	4	1				2	2	0				-2		
528701	AM.S. LA CHAPELLE ST AUBIN	0	0	Régional 3	3	1				2	2	0				-1		
528774	A.S. CONTEST ST BAUDELLE	1	1	Régional 3	3	1				1	1	0				-2		
530471	F.C. ST SATURNIN LA MILESSE	0	0	Régional 3	3	1				5	5	0				2		
531063	U.S. FORCEENNE	4	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1		
534841	ST MARC F.	0	0	Régional 3	3	1				3	2	0				0		
540442	FOOTBALL CLUB BEAUPREAU LA CHAPELLE	0	0	Régional 3	3	1				4	3	0				1		
541371	U. S. VARADAISE	2	0	Régional 3	4	1				2	1	0				-2		
542301	F.C. DES ACHARDS	1	1	Régional 3	5	1				3	3	0				-2		
542366	LA CHAIZE F.E.C.	2	2	Régional 3	3	1				2	1	0				-1		
544109	MONTREUIL JUIGNE BENE F.	0	0	Régional 3	5	1				3	3	0				-2		
544136	LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.	0	0	Régional 3	3	1				3	3	0				0		
546483	U.S. DES GLONNIERES	0	0	Régional 3	2	1				2	1	0				0		
547524	F.C. DE RETZ	2	2	Régional 3	3	1				4	3	0				1		

	CLUBS		IONS			ANALYSE INFORMATIVE											
	NOM	Année d'infraction à l'issue de la saison n- 2		Niveau						Situation au 31.08.2021							
N° Affiliation			Année d'infraction à l'issue de la			dont majeur	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal		Nbre d'arbitres répertoriés			Nbre d'arbitres			
			saison n-1		Total (1)					Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)	
547589	ASR MACHECOUL	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1	
547590	F.C. MOUZEIL TEILLE LIGNE	0	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2	
548100	F.C. LA MONTAGNE	0	0	Régional 3	2	1				0	0	0				-2	
550166	LES ECUREUILS DES PAYS DE MONTS	0	0	Régional 3	3	1				2	1	0				-1	
550828	O. LIRE DRAIN	0	0	Régional 3	2	1				1	1	0				-1	
552171	SEVREMONT FOOTBALL CLUB	0	0	Régional 3	3	1				3	3	0				0	
552654	L' HERMENAULT FCPB	2	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2	
552656	SUD VENDEE FOOTBALL BENET DAMVIX MAILLE	0	0	Régional 3	2	1				4	4	0				2	
553233	A.S. ST HILAIRE VIHIERS ST PAUL	2	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2	
553698	U.S. ARNAGE PONTLIEUE	1	1	Régional 3	3	1				1	1	0				-2	
553886	F. C. MOUCHAMPS ROCHETREJOUX	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1	
554370	F. C. JARD AVRILLE	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0	
560489	FOOTBALL CLUB DE BRIERE	1	0	Régional 3	3	1				3	3	0				0	
563759	FOOTBALL CLUB STE-CECILE ST-MARTIN DES NOYERS	0	0	Régional 3	2	1				3	3	0				1	

	CLUBS	OBLIGATIONS							ANALYSE INFORMATIVE								
	NOM	Année d'infraction à l'issue de la saison n- 2								Situation au 31.08.2021							
N° Affiliation			Année d'infraction à l'issue de la	Niveau	Total (1)	dont majeur	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal							Nbre d'arbitres	
			saison n-1							Total (1)	dont majeur	dont très jeune arbitre	dont 1 arbitre féminine	dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours*	dont 1 arbitre futsal	- manquants (- X) OU - en plus (X)	
563767	PAYS CHANTONNAY FOOT	0	0	Régional 3	2	1				2	2	0				0	
580510	U.S. DU PAYS DE JUHEL	1	1	Régional 3	2	1				1	0	0				-1	
581699	AVESSAC FEGREAC S.C.	4	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2	
581793	F.C. PAYS DE SILLE	0	0	Régional 3	3	1				2	2	0				-1	
581902	ST ANDRE ST MACAIRE F. C.	0	0	Régional 3	4	1				2	2	0				-2	
581905	F.C. MOUILLERON THOUARSAIS CAILLERE	1	1	Régional 3	3	1				2	2	0				-1	
582164	BECON VILLEMOISAN ST AUGUSTIN OLYMPIQUE	0	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2	
582259	CHEFFOIS ANTIGNY ST MAURICE	0	0	Régional 3	3	1				1	1	0				-2	
582652	F.C. COTEAUX DU VIGNOBLE	2	2	Régional 3	5	1				2	2	0				-3	
590115	CHRISTOPHESEGUINIERE	2	2	Régional 3	3	1				3	1	0				0	

<sup>(1)</sup> Les très jeunes arbitres sont pris en considération à raison de deux pour une obligation.

Il est précisé que ce tableau ne prend pas en compte les éventuels arbitres nouvellement formés lors de la présente saison, ceux-ci seront intégrés dans l'analyse au 31 janvier.

# 5. Calendrier

Prochaine réunion : sur convocation.

Guy RIBRAULT, Président, Julien LEROY, Secrétaire de séance,